

Resp Pj pl 10079-6



DÉLIBÉRATION
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE TOULOUSE.

Du 18 Nivôse, an 5 de la République française, une & indivisible.

L'Administration municipale assemblée, un membre a dit :

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Les faits dont nous sommes témoins chaque jour, & les circonstances de la situation politique de la France, nous défendent de garder un plus long silence au milieu de nos concitoyens, sur ce qui touche intimément à leur tranquillité & à leur sûreté même. Recueillons enfin, à grands traits, les divers actes que des ennemis implacables du bonheur public cherchent à former, à fin de porter dans nos murs ces troubles déchirans & funestes que nous avons eu jusqu'à présent la satisfaction, je ne dis pas seulement d'empêcher, mais encore de prévenir.

Je le fais bien : nous n'avons pas réuni la gratitude de tous ceux que nous avons servis avantageusement ; disons-le même : plus nous avons étendu une main tutélaire sur ceux qui nous outrageoient violemment, plus ils semblent redoubler de fureur pour se consoler de n'avoir pu nous détruire par toute sorte de calomnies. A côté des hommes justes &





DÉLIBÉRATION

DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE TOULOUSE.

Du 18 Nivôse, an 5 de la République française, une & indivisible.

L'Administration municipale assemblée, un membre a dit :

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Les faits dont nous sommes témoins chaque jour, & les circonstances de la situation politique de la France, nous défendent de garder un plus long silence au milieu de nos concitoyens, sur ce qui touche intimément à leur tranquillité & à leur sûreté même. Recueillons enfin, à grands traits, les divers actes que des ennemis implacables du bonheur public cherchent à former, à fin de porter dans nos murs ces troubles déchirans & funestes que nous avons eu jusqu'à présent la satisfaction, je ne dis pas seulement d'empêcher, mais encore de prévenir.

Je le fais bien : nous n'avons pas réuni la gratitude de tous ceux que nous avons servis avantageusement ; disons-le même : plus nous avons étendu une main tutélaire sur ceux qui nous outrageoient violemment, plus ils semblent redoubler de fureur pour se consoler de n'avoir pu nous détruire par toute sorte de calomnies. A côté des hommes justes &



reconnoiffans , qui nous tiennent quelque compte de notre intrépidité inflexible , de l'abondance qui regne au fein de notre Commune , du bon ordre qui assure leurs propriétés , & qui éloigne de nous ces spectacles cruels de vols & d'affassinats , dont on est malheureusement frappé trop souvent dans d'autres villes , nous remarquons des esprits , incompatibles avec le repos de leur pays , qui se tourmentent , s'agitent & entrent dans une sorte de délire , parce qu'ils ne trouvent point autour d'eux cette désolation & ce désespoir , qui sans doute pourroient seuls leur donner quelque jouissance ; chaque instant de leur vie est devenu une convulsion affreuse ; il n'est point de moyen , quel qu'il soit , qu'ils n'imaginent , dans l'espoir d'obtenir l'effet qu'ils désirent de réaliser ; tout ce que les hommes ont de plus saint , ils le saisissent , ils le profitent , ils attaquent les cerveaux faibles avec des moyens dont ils pourroient faire un usage si différent : vous l'avez vu depuis peu ; un acte bien simple de religion a été l'occasion d'un rassemblement des plus tumultueux & des plus séditieux.

Il est dans nos cœurs de respecter les cultes & de les entourer de la protection que la loi leur accorde ; mais nous ne devons jamais souffrir que l'on travaille arrogamment à exalter les hommes peu instruits par des idées fanatiques & turbulentes ; nous ne devons jamais souffrir que des citoyens égarés marchent en troupe autour d'un corps expiré , en bravant les lois , en insultant les magistrats du peuple , & en se permettant le cri homicide de *vive la Vendée !*

Voilà cependant l'un des pièges que l'on a tendus à nos concitoyens : nous , leurs magistrats ; nous , chargés du soin de leur bonheur , nous devons les prévenir sans cesse que

ce n'est point dans des excès forcenés que l'on peut découvrir le bien de la félicité des générations.

Nos temples sont ouverts, & ceux que les ennemis de la révolution ne sont point parvenus à troubler dans leurs idées, savent y puiser les principes du bien, & y éviter les occasions désastreuses du mal.

J'ignore si nul d'entre-vous a pu jeter ses yeux sur un écrit rempli d'idées & d'espérances contre-révolutionnaires, sorti de la plume des prêtres réfractaires; c'est là que vous découvririez les intentions perfides des ennemis du gouvernement; c'est là que vous jugeriez avec quel mystère & quelle inique persévérance les ministres de Rome travaillent à reproduire, comme dans tous les siècles, leur domination, votre oppression & leur opulence scandaleuse.

Les ennemis de tout genre de notre gouvernement ne laissent point échapper cette circonstance puissante chez tous les peuples; les intrigues les plus actives sement la discorde & préparent des explosions; tantôt l'on provoque des rixes capables d'amener des combats, tantôt on calomnie oralement, tantôt, abusant de la liberté inviolable de la presse, on distribue, on répand des journaux vénimeux & horriblement diffamatoires contre les autorités constituées; on détruit progressivement la bonne opinion & la confiance qu'elles ont droit d'inspirer; aujourd'hui même, citoyens, s'il falloit en croire la feuille qui vient de paroître (celle de l'anti-terroriste, n°. 76), la maison commune de Toulouse seroit un repaire inabordable de brigands. Une feuille n'a point suffi à la fureur aveugle des déclamateurs, il leur a fallu encore un long *supplément*, où l'on remarque deux lettres, l'une signée *Caussé, negociant*, & l'autre *Soublinville*.



Je n'ai pas besoin d'observer ici (vous l'aurez tous observé comme moi) combien ces deux lettres présentent de contradictions & d'inconséquences.

Ne cherchons pas ce *Soublinville*, personnage inconnu dans nos contrées, il importait sans doute au romancier qui l'emploie de ne lui donner aucune consistance, & d'essayer ainsi de le faire échapper à l'action légitime de la justice ou de l'autorité.

Mais, en laissant à l'écart, citoyens administrateurs, cette épître pseudonyme, nous pouvons nous arrêter un instant à celle qui porte un nom bien connu, celui de M. Cauffé. Quelle étoile malheureuse l'avoit engagé à abandonner; avec M. Flotes, son ami, les plaisirs qu'ils goûtoient à la comédie, à venir à la salle de police judiciaire, où tout étoit paisible, & où les officiers de police maintinrent toujours le respect dû au tribunal par tous les citoyens?

Comment MM. *Cauffé* & *Flotes* insultés, comme ils le disent, dans une cour où il existe trois sentinelles, ne purent-ils désigner personne à ceux de vos collègues qu'ils trouverent au bureau de police, auxquels ils furent se plaindre, & qui insisterent pour connoître ceux qu'ils disoient les avoir provoqués? Tous ces faits, citoyens, prouvent la mauvaise intention de ceux qui sont les excitateurs de la discorde, des hommes qui ne veulent renoncer aucunement à leurs projets liberticides, & que pour le bonheur de notre pays nous ne devons pas nous lasser de combattre.

Assez connus déjà par leur conduite de tous les temps, il nous suffit d'avertir nos concitoyens, de les prémunir & de leur prouver, par la pureté de nos actions, que notre unique desir est de les sauver des agitations que l'on ne cesse de leur préparer.

Que tous les perturbateurs fléchissent enfin devant l'autorité & devant la loi ! Quels sont les hommes que l'on retrouve par-tout agitant leurs concitoyens , & ne voulant pas les laisser dormir dans le calme ? D'un côté ce sont des hommes d'un esprit bitumineux , toujours marqués par des dissensions fatales dans les assemblées populaires, & qui, par leurs discours & leurs écrits ont toujours provoqué le trouble & semé la discorde. D'un autre côté ce sont des hommes turbulens & toujours menaçans , qui , depuis la révolution , ont servi tous les partis , que vous avez désignés à l'opinion publique comme des perturbateurs , & que vous avez même livrés aux tribunaux par vos arrêtés des 28 Ventôse & 7 Messidor dernier : ce sont enfin des hommes peu instruits , qui regardent leurs bras comme les appuis indispensables de la révolution , & qui ne savent pas voir que la force de la patrie & la justice des tribunaux sont les seuls agens nécessaires & légitimes.

Veillons seulement avec soin à la marche de tout ce qui nous entoure ; démontrons sans cesse la légitimité de nos intentions , & nous aurons le bonheur de procurer à nos concitoyens des jours sereins , en dépit des agitateurs perfides qui se remuent & se liguent indignement dans l'ombre.

Sur quoi, ouï le commissaire du directoire exécutif,
L'ADMINISTRATION municipale;

Considérant que sa vigilance est tous les jours de plus en plus importante , qu'il paroît par ce qu'elle vient d'entendre , & dont elle est témoin , que l'on s'occupe sans cesse à fomenter des troubles , soit par les ressorts du fanatisme , soit par des fausses suggestions , soit par des discours diffamatoires , soit par des écrits & des journaux virulens & calom-

nieux , qui prêchent le mépris des lois & des autorités civiles & judiciaires ;

Considérant que le devoir des administrateurs étoit de mépriser les propos odieux de ceux qui les calomnioient , tant que ces calomnies leur étoient personnelles , mais que des tentatives séditieuses & capables de troubler le calme de la Commune , doivent exciter tout leur zele & développer tout ce que l'autorité leur confie de pouvoir pour réprimer les hommes audacieux qu'aucune idée n'est capable de contenir ;

Considérant que ce n'est point en répondant aux provocations de ces hommes perfides , ni en se prêtant à leurs insinuations malveillantes , ni en les repoussant par la force , que les vrais citoyens peuvent servir la patrie ; qu'il importe bien davantage de leur opposer le bon accord , l'union , la supériorité d'une conduite intacte , calme & sans reproche , la pureté d'une intention qui tend franchement au bien & à donner l'exemple bienfaisant de la soumission aux lois ;

Considérant enfin que ce qui doit tranquilliser les esprits de cette Cité populeuse , c'est la certitude où ils doivent être qu'il n'est qu'un bien petit nombre de perturbateurs déhontés , que la masse de la volonté générale fera retomber dans un néant , dont ils ne devroient pas s'efforcer de sortir ;

A R R Ê T E :

A R T I C L E P R E M I E R.

Les commissaires de police sont invités à redoubler de zele & d'activité , s'il est possible , pour découvrir les manœuvres des agitateurs , & d'en dresser des procès-verbaux , pour les faire punir suivant la rigueur des lois.

I I.

Les dizeniers & tous les bons citoyens sont invités à dénoncer aux commissaires tous les actes & propos attentatoires à la sûreté publique.

I I I.

Les officiers de police sont invités à faire les poursuites les plus promptes contre les délits qui leur ont été déjà dénoncés , ainsi que contre ceux qui pourront l'être à l'avenir.

I V.

Les commandans de la force armée sont requis de veiller avec le plus grand soin à l'exacititude du service , soit pour la garde , soit pour les patrouilles de nuit , qui sont chargées de dissiper tout attroupement , s'il s'en formoit aucun , & d'arrêter tout perturbateur de la tranquillité publique.

V.

Cet arrêté sera imprimé , publié & affiché aux lieux accoutumés.

V I.

Extrait en sera adressé aux juges de paix , aux commissaires de police , & aux commandans de la force armée.

DÉLIBÉRÉ à Toulouse , les susdits jour & an que dessus.

SOUCHON, président ; COMON , LAFONT,
MAZAIGUES, MARIÉ aîné , SIEURAC,
DESBARREAU, AYMES, COUDERC,
administrateurs municipaux.

DESTREM, commissaire du directoire exécutif.

PHILIP, *secrétaire en chef.*

A T O U L O U S E ,

De chez BESIAN ET TISLET, rue Delbiaux, n°. 285.

